



UNARM
UNION NATIONALE DES ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

FLASH INFO

Marseille, le 27 février 2018.

Convocation et ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 5 avril 2018 à Hôpital Mercy de Metz-Thionville

Ouverture de l'assemblée à 17h30 :
Signature du registre de présence et des procurations

Ordre du jour

Les membres du bureau présentent :

- Le rapport moral
- Le bilan financier
- L'orientation et stratégie de l'association
-

Élection du bureau de l'association

La procédure de l'élection du bureau est définie par les statuts.
Un appel à candidatures a été effectué à partir du 11 février 2018 avec une clôture en date du 18 mars 2018.
Les électeurs et les candidats éligibles sont des adhérents à jour de leur cotisation.
Le vote aura lieu à main levée.

Modalités de vote :

- Adhérents présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Adhérents représentés par une procuration détenue par un adhérents présent (le nombre de procuration est limité à 3)
- Votre par correspondance via le WEB (en ligne le 19 mars 2018 date de clôture le mercredi 4 avril 2018)
Chaque adhérent devra à l'annonce de chacune des candidatures se prononcer
Pour- Contre - Abstention.

Seront considéré comme élus les candidats ayant obtenu un total de vote « POUR » égal ou supérieur au vote « CONTRE » des suffrages exprimés.
L'annonce des résultats sera immédiate.

Constitution du nouveau bureau

Les membres de l'association élus au bureau devront se réunir en clôture de l'AGE pour constituer le nouvel organigramme, Celui-ci devra comprendre au minimum un secrétaire général et un trésorier.